

DEPASSEMENTS HORAIRES A COMPTE DE LA PREMIERE MINUTE *
-Période du 15 DECEMBRE 2025 au 11 JANVIER 2026-

	Effectif CPAM sur la période considérée
EMPLOYES	764
CADRES	463
TOTAL CPAM	1 227

BILAN

	Nombre d'agents concernés par un *			Nbre d'agents concernés par au moins 1 dépassement	Volume horaires			
	Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE		Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE	TOTAL
EMPLOYES	10	46	0	52	3:17:00	28:46:00	0:00:00	32:03:00
CADRES	22	71	2	78	8:05:00	88:20:00	4:00:00	100:25:00
TOTAL CPAM	32	117	2	130	11:22:00	117:06:00	4:00:00	132:28:00

* Un agent peut cumuler plusieurs dépassements horaires (jour / hebdo / période)

TOTAL CPAM	151	est le nombre de dépassements horaires constatés
-------------------	------------	---

ANALYSE

	Proportion des dépassements horaires par rapport à l'effectif CPAM			Proportion du total des dépassements horaires			
	Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE	Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE	TOTAL
des EMPLOYES	1,31%	6,02%	0,00%	28,89%	24,57%	0,00%	24,19%
des CADRES	4,75%	15,33%	0,43%	71,11%	75,43%	100,00%	75,81%
proportion du TOTAL CPAM	2,61%	9,54%	0,16%				

Durée de travail et reports de temps

- durée maximale journalière : 10 heures
- durée maximale hebdomadaire : 42 heures (39h +3h)
- durée maximale sur la période de référence de 4 semaines : 166 heures (156h + 10h)

* Les données ici présentées ne tiennent pas compte des éventuels "Ajout de Temps" auxquels les Managers ont pu procéder pour compenser le temps de travail effectué et écréé de leurs agents